

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2025

GARANTIR UN CADRE FISCAL STABLE, JUSTE ET LISIBLE POUR NOS MICRO-ENTREPRENEURS ET NOS PETITES ENTREPRISES - (N° 1337)

AMENDEMENT

N ° CF10

présenté par

M. Le Coq, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

TITRE

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Les mots :

""visant à garantir un cadre fiscal stable, juste et lisible pour nos micro-entrepreneurs et nos petites entreprises,""

Sont remplacés par les mots :

""visant à abroger une mesure injuste mise en place par le gouvernement Bayrou""

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NFP propose de donner à cette proposition de loi un titre plus descriptif et factuel sur son contenu. Pour cela, nous enjoignons la représentation nationale à renommer cette proposition de loi « visant à abroger une mesure injuste contre les micro-entrepreneurs et les petites entreprises mise en place par le gouvernement Bayrou ».

Telle que rédigée, l'actuelle proposition de loi porte le long titre « visant à garantir un cadre fiscal stable, juste et lisible pour nos micro-entrepreneurs et nos petites entreprises ». Un titre aussi long, et par ailleurs assez pompeux, décrit particulièrement mal le contenu de cette proposition de loi. Par ailleurs, manquer à ce point de lisibilité tout en faisant la promotion de la lisibilité dans le titre relève du paradoxe.

En effet, le cadre fiscal est stable en l'absence de loi venant modifier ce cadre. Il est donc contre-intuitif de vouloir garantir la stabilité de ce cadre en légiférant. Nous proposons donc en conséquence d'adopter un titre plus descriptif des modifications apportées à la loi, permettant de sortir des éléments de langages lénifiants auxquels la macronie nous a malheureusement habitué.

En effet, si nous sommes aujourd'hui en train de débattre de ce texte, c'est bien pour mettre un terme à une mesure ajoutée en catimini lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2025 au Sénat, mesure conservée par le gouvernement Bayrou lorsque ce dernier a eu recours au 49a13 pour faire passer de force ce projet de loi de finances. Depuis la mobilisation des auto-entrepreneurs, le caractère injuste de cette mesure n'est plus à démontrer. En imposant une CMP conclusive, puis une adoption par 49a13, le gouvernement Bayrou a privé l'Assemblée nationale de tout débat concernant cette mesure changeant radicalement l'activité de millions d'auto-entrepreneurs.

Parce que nous pensons que la responsabilité politique doit exister, et qu'il faut pour cela nommer les choses, nous proposons en conséquence de changer le titre de cette proposition de loi en « visant à abroger une mesure injuste contre les micro-entrepreneurs et les petites entreprises mise en place par le gouvernement Bayrou ».